



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/171
5 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 81 de la liste préliminaire*

MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Lettre datée du 30 mai 1997, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne et de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les Représentants permanents de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne et de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies ont l'honneur de transmettre ci-joint le texte du communiqué commun des Présidents de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne et de l'Ukraine, adopté à Tallin le 27 mai 1997 (voir annexe).

Les Représentants permanents vous seraient obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 81 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République d'Estonie

(Signé) Trivimi VELLISTE

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République de Lettonie

(Signé) Aivars BAUMANIS

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République de Lettonie

(Signé) Aivars BAUMANIS

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République de Pologne

(Signé) Zbigniew M. WŁOSOWICZ

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République d'Ukraine

(Signé) Anatoli M. ZLENKO

* A/52/50.

ANNEXE

Communiqué commun des Présidents de l'Estonie, de la Lettonie,
de la Lituanie, de la Pologne et de l'Ukraine, adopté à Tallin
le 27 mai 1997

Le 27 mai 1997, les Présidents de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne et de l'Ukraine se sont rencontrés à Tallin afin d'examiner des questions d'intérêt commun liées notamment à la coopération régionale et bilatérale, à l'intégration européenne et à la sécurité.

Les Présidents ont constaté qu'il fallait renforcer la participation à tous les efforts engagés pour créer une Europe stable, sûre, intégrée et indivisible dans laquelle aucun pays ne menacerait un autre et ont souligné que chaque État avait le droit de choisir les moyens d'assurer sa propre sécurité, y compris par des traités d'alliance, ce qui est l'un des principes fondamentaux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Les Présidents ont réaffirmé que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) devait rester ouverte à tous les pays qui souhaitaient y adhérer et que ceux-ci devaient être invités à rejoindre l'Alliance dès qu'ils rempliraient les conditions nécessaires à l'adhésion. Les Présidents oeuvreront de concert pour renforcer la coopération dans le cadre du Partenariat pour la paix en vue de relever les nouveaux défis auxquels est confrontée toute l'Europe sur le plan de la sécurité.

Les Présidents se sont félicités de la signature le même jour à Paris de l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'OTAN et la Fédération de Russie (A/52/161-S/1997/413, appendice). À leur avis, l'Acte fondateur renforcera la confiance mutuelle, la sécurité et la stabilité dans la région euro-atlantique.

Les Présidents ont souligné l'importance de la signature, lors du Sommet de l'OTAN à Madrid, d'un accord sur la coopération entre l'OTAN et l'Ukraine, et ont noté que ce document serait un facteur essentiel de stabilité en Europe.

Les Présidents ont déclaré qu'ils partageaient le même objectif, à savoir l'intégration aux structures européennes et le renforcement des relations économiques et politiques avec l'Union européenne en vue d'une adhésion future.

Les Présidents ont affirmé leur volonté d'instaurer des relations constructives et amicales avec leurs voisins et les autres pays afin de contribuer à la stabilité, à la prospérité et au développement démocratique de la région et de l'ensemble de l'Europe.

Les Présidents ont estimé que l'intensification de la coopération économique entre le nord et le sud de l'Europe et l'amélioration de la coopération entre les organisations régionales, qui devraient contribuer à accélérer le développement économique de la région, répondraient aux intérêts de toutes les parties. Ils ont en outre estimé qu'une utilisation plus rationnelle des infrastructures existantes et le développement des transports permettraient de tirer le meilleur parti des échanges et des investissements.